

## *Communiqué de presse*

### *Les apprenti-e-s et les jeunes diplômé-e-s ont urgemment besoin de soutien*

Société suisse des employés de  
commerce  
Rue de l'Hôpital 11  
CH-2000 Neuchâtel

Téléphone +41 32 721 21 37  
Fax +41 32 721 21 38  
communication@secsuisse.ch  
secsuisse.ch

Neuchâtel, 20 mai 2020

*Il faut s'attendre à ce que la crise du coronavirus ait de lourdes conséquences pour les jeunes diplômé-e-s de la formation initiale et les apprenti-e-s. Si l'ampleur de ces conséquences est actuellement difficile à évaluer, tout doit être entrepris au niveau politique pour éviter une génération sacrifiée. Pour la Société des employés de commerce, les mesures prises par la Taskforce du Conseil fédéral mise en place à cet effet ne vont pas assez loin. Elle demande que trois mesures supplémentaires soient ajoutées au paquet: un fonds pour soutenir la formation et le maintien en emploi, l'acquisition d'expérience professionnelle pour les jeunes professionnel-le-s sans emploi et le maintien en emploi des jeunes diplômé-e-s de la formation initiale malgré le chômage partiel.*

Il faut s'attendre à des répercussions massives de la crise du coronavirus pour les personnes à la recherche d'une place d'apprentissage ainsi que pour les jeunes diplômé-e-s de la formation initiale. Il ressort d'une étude de Yousti et de l'EPFZ que 8.3% des places d'apprentissage pour 2020 sont menacées et que, contrairement aux autres années, jusqu'à un quart des personnes diplômées de la formation initiale cette année ne pourraient être maintenues en emploi (source: <https://lehrstellenpuls.ch/?lang=fr>, communiqué de presse). L'expérience montre que les crises économiques touchent particulièrement les jeunes professionnel-le-s et qu'elles ont souvent un impact à long terme sur leur cursus professionnel. «Nous devons nous assurer de ne pas devoir déplorer une génération sacrifiée. En termes de carrière, la formation professionnelle constitue un tremplin pour de nombreux jeunes. Près d'un cinquième des jeunes diplômé-e-s de la formation initiale proviennent du domaine du commerce et de la gestion. Nous leur devons de faire tout notre possible pour qu'ils disposent eux aussi de conditions équitables leur permettant de s'établir correctement dans leur vie professionnelle. Nous devons également nous assurer qu'il y ait suffisamment de places d'apprentissage pour les personnes diplômées du niveau secondaire II», explique Michael Kraft, responsable de la formation à la Société des employés de commerce.

Les solutions proposées par la Taskforce de la Confédération pour faire face à la situation actuelle des jeunes diplômé-e-s de la formation initiale et des jeunes en recherche de place d'apprentissage vont dans la bonne direction, mais elles ne vont pas assez loin aux yeux de la Société des employés de commerce. «Nous voyons trois mesures supplémentaires importantes qui doivent absolument compléter les approches élaborées par la Taskforce de la Confédération. Je ferai une intervention à cet effet lors de la prochaine session», précise Daniel Jositsch, président de la Société des employés de commerce et conseiller aux Etats.

Le paquet de mesures de la Confédération devrait comprendre les trois mesures supplémentaires suivantes:

#### **Un fonds pour soutenir la formation et le maintien en emploi**

Les entreprises devraient être financièrement incitées à engager des personnes fraîchement diplômé-e-s et à proposer des places d'apprentissage. La Confédération dépense des milliards pour soutenir différentes branches et secteurs économiques et sociaux touchés par la crise. Des solutions adaptées sont désormais également nécessaires pour les apprenti-e-s et les jeunes professionnel-le-s afin de garantir que ces personnes ne coulent pas. Avec un fonds, on s'assure qu'aucune place de formation ne disparaisse à cause

de la crise et que les jeunes diplômé-e-s de la formation initiale aient la possibilité d'entrer sur le marché du travail. Ceci est d'autant plus important que les jeunes diplômé-e-s d'aujourd'hui sont les spécialistes de demain. Une attention particulière doit être accordée à la qualité de la formation et aux critères d'attribution, car les jeunes ne doivent en aucun cas servir de main-d'œuvre bon marché.

### **Acquisition d'expérience professionnelle pour les jeunes professionnel-le-s sans emploi**

Il y aura cependant des jeunes diplômé-e-s qui ne trouveront pas d'emploi. Avec le stage professionnel, mesure du marché du travail proposée par l'assurance-chômage, on dispose déjà aujourd'hui d'un instrument efficace d'intégration au marché du travail. Celui-ci permet d'acquérir une expérience professionnelle au sein d'une entreprise, d'approfondir ses connaissances professionnelles et d'étendre son réseau. Dans la situation actuelle, cet instrument doit être renforcé, en lui attribuant davantage de moyens, en améliorant l'adéquation entre les jeunes professionnel-le-s et les entreprises, par exemple à travers les offices cantonaux d'orientation professionnelle, et en faisant mieux connaître cette possibilité. Il est important ici que les activités soient qualifiantes et que des contrôles de qualité soient effectués. Le travail des jeunes ne doit en aucun cas être bradé. En tant qu'employeur, la Confédération a également un rôle à jouer à travers son programme «SOMS».

### **Maintien en emploi des jeunes diplômé-e-s malgré le chômage partiel**

Actuellement, les entreprises ayant recours au chômage partiel ont gelé les embauches. Elles n'ont pour cette raison pas la possibilité d'employer leurs apprenti-e-s fraîchement diplômé-e-s, ni d'en engager d'autres (= nouveau contrat de travail). Sur le principe, un gel des embauches est pertinent en période de chômage partiel. Il est néanmoins problématique de demander aux entreprises de faire preuve de plus de responsabilité durant la crise actuelle si, dans le même temps, de nombreuses entreprises formatrices ne sont pas autorisées à continuer d'employer leurs jeunes diplômé-e-s pour des raisons juridiques. Les jeunes diplômé-e-s de la formation initiale doivent pouvoir continuer à travailler au sein de leur entreprise formatrice, car de fait, ceci n'engendre pas de hausse du nombre d'employé-e-s. Il ne faut toutefois pas qu'une entreprise qui continue d'employer ses ancien-e-s apprenti-e-s ne puisse en conséquence plus engager de nouveaux et nouvelles apprenti-e-s. La Société des employés de commerce attend du SECO que des solutions soient rapidement trouvées en la matière.

*La Société des employés de commerce est depuis plus de 140 ans le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine économique et commercial. Elle conseille et renseigne ses membres pour toutes les questions qui touchent à leur carrière et s'engage pour renforcer leur employabilité. La Société des employés de commerce représente également les intérêts des employés du domaine administratif, de la vente, du commerce et de l'industrie à travers plus de 40 conventions collectives de travail. Avec ses centres de formation et ses écoles, elle est en mesure d'offrir à ses membres des formations orientées vers la pratique. Elle est par ailleurs coresponsable de divers examens professionnels supérieurs. Plus d'informations sur : [secsuisse.ch](http://secsuisse.ch).*

---

Autres informations Daniel Jositsch, Président de la Société des employés de commerce,  
T +41 79 503 06 17, [jositsch@jositsch.ch](mailto:jositsch@jositsch.ch)  
  
Kathrin Gasser, responsable marketing et communication,  
T +41 79 209 44 88, [kathrin.gasser@kfmv.ch](mailto:kathrin.gasser@kfmv.ch)

---

Communiqués de presse [secsuisse.ch/presse](http://secsuisse.ch/presse)

---